

Québec, le 1^{er} novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 22 septembre dernier, madame Diane Lamarre, députée de Taillon déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement de reconnaître le droit à la santé au sein de la Charte des droits et libertés de la personne, c'est-à-dire le droit de toute personne de bénéficier des programmes, biens, services, installations et conditions lui permettant de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle puisse atteindre.

Je veux souligner que le gouvernement travaille avec détermination afin d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la sécurité des soins et services de santé et de services sociaux. Notamment, nous avons apporté des modifications législatives qui favorisent l'accès, en temps opportun, aux personnes ayant besoin de soins et de services, nous avons exercé un suivi rigoureux des listes d'attentes en chirurgie et proposé des solutions concrètes visant à améliorer l'accès à un médecin de famille. Nous avons aussi annoncé l'abolition des frais accessoires dès le début de 2017.

...

En ce qui a trait à la demande précise des pétitionnaires, soyez assuré que j'y suis sensible et que nous continuons de travailler pour améliorer les soins et services aux citoyens, en souhaitant la collaboration entière de tous les partenaires du réseau.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Barrette', with a horizontal flourish extending to the right.

Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-05364